



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Bureau environnement, urbanisme et expropriations

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Pôle ICPE

Tél : 03.80.44.66.04 (M. BARRIER)

courriel : icpe-contact-public@cote-dor.pref.gouv.fr

DIJON, le 19 MARS 2019

DIRECTION REGIONALE DE L' ENVIRONNEMENT

de l'AMENAGEMENT et du LOGEMENT

Unité Départementale de Côte d'Or

Prénom Nom

Tel : 03.45.83.21.99

courriel : thomas.desnoyers@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Par dossier déposé en préfecture le 18 octobre 2018, vous portez à ma connaissance votre projet de modification notable de vos conditions d'exploitation.

Les modifications envisagées sont :

- la déconstruction de bâtiments non utilisés ;
- la construction d'un nouveau bâtiment 1 en lieu et place des bâtiments démolis, le nouveau bâtiment est relié au bâtiment 14 par une galerie de transfert ;
- l'implantation d'une nouvelle machine, celle-ci ne consomme pas de solvant, elle est donc non classée ;
- le raccordement des deux oxydeurs pour ne créer qu'un seul point de rejet. L'oxydeur KMEC assurera le traitement des rejets, l'oxydeur TP2000 est conservé pour être utilisé en cas de panne du premier.

Vous avez joint une notice d'impact et une notice des dangers qui justifient l'absence de modification de l'impact de l'installation sur l'environnement et que les dangers sont maîtrisés.

En conséquence, les modifications de votre installation ne sont pas substantielles au sens de l'article L.181-14 du code de l'environnement. De plus, le site est soumis à la rubrique 3670 de la directive IED, il est donc concerné par le BREF STS qui va bientôt être révisé. Une modification des prescriptions pourra être envisagée lors du réexamen.

J'attire votre attention sur le fait que l'Analyse du Risque Foudre (ARF) de votre site devra être mise à jour conformément à l'article 18 de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée,

**Monsieur le Directeur de la société
ADHEX TECHNOLOGIES
44, rue de Longvic**

21300 CHENOYE

LE PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Christophe MAROT

Copie pour information : DREAL – UD 21 (M. DESNOYERS)